

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 665

27 mars 2009

SOMMAIRE

Ador S.A.	31914	Jean Hoffmann S.à r.l.	31908
Aqua Pool Service s.à r.l.	31877	Kirchberg Handels GmbH	31902
Asset Backed Europe S.A.	31876	Kirchberg Handels GmbH	31901
Befco Investments S.A.	31915	Lago S.A.	31912
Bifraco S.A.	31915	Laksmi S.A.	31904
Bonito Luxembourg Holdings S. à r.l.	31911	Limra N°2 S.à r.l.	31876
C&L (Lux 1) S.à r.l.	31890	Link Logistics S.A.	31902
Columbia Sportswear Luxembourg Holdings	31876	Locamar S.A.	31877
Crown Holding & Investment Limited ...	31877	Lumiere (Lux 1) S. à r.l.	31903
CVI GVF (Lux) Securitisation S.à r.l.	31882	Luxprima Investments S.A.	31903
Digiry S.A.	31878	Mainstream Investments S.à r.l.	31874
Energy2 S.A.	31892	Mougal Investments S.à r.l.	31910
EURO-MATériaux S.A.	31878	Omega Fenice S.A.	31890
Fenix Cartera S.à r.l.	31901	Paninvest S.A.	31913
FHH Immobilienfonds Nr. 5 S.à r.l.	31904	Parriaux Consulting Europe S.à r.l.	31913
Financière du Cazeau Holding S.A.	31878	Paryseine (Lux 1) S.à r.l.	31903
F.M.K. International Beteiligungsgesellschaft S.A.	31875	Pauillac S.A.	31902
F.M.K. International Beteiligungsgesellschaft S.A.	31875	Perry Luxco S.à r.l.	31908
F.M.K. International Beteiligungsgesellschaft S.A.	31874	Pinnacle Funding (Luxembourg) S.à r.l. ...	31883
F.M.K. International Beteiligungsgesellschaft S.A.	31875	Plus Med S.A.	31874
F.M.K. International Beteiligungsgesellschaft S.A.	31874	Primax Sàrl	31912
F.M.K. International Beteiligungsgesellschaft S.A.	31875	Pro Investissements Management S.A., SPF	31891
F.M.K. International Beteiligungsgesellschaft S.A.	31874	QCI International S.A.	31878
FoamCo 1	31907	Sevenig Immobilier S.à.r.l.	31914
FoamCo 2	31907	Sigma	31912
Fortis Luxembourg Finance S.A.	31891	Sopartag S.A.	31902
Gedrosia Holding S.A.	31889	Stamos S.A.	31891
GEO M S.à r.l.	31875	Syrah Invest S.A.	31913
Gianicolo S.A.	31914	Vatera S.A.	31911
Global Hospitality Licensing S.à r.l.	31876	Veran S.P.F.	31911
		Viggo S.A.	31889
		Walden S.A.	31915

Plus Med S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 51.502.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009034307/759/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2009, réf. LSO-DB08658. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090038452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2009.

F.M.K. International Beteiligungsgesellschaft S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 52.057.

Le bilan au 31.12.2005 a été déposé au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009034305/759/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2009, réf. LSO-DB08659. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090038444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2009.

F.M.K. International Beteiligungsgesellschaft S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 52.057.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009034304/759/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2009, réf. LSO-DB08655. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090038442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2009.

Mainstream Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 139.892.

A la suite de la cession en date du 29 décembre 2008 des 250 parts sociales détenues par la société ECOREAL S.A., celles-ci sont dorénavant toutes détenues par le limited partnership H21 Private Equity Partners IV Investment Holdings, L.P., avec siège à 50, Lothian Road, Festival Square, EH3 9WJ Edimbourg, Royaume-Uni, enregistré auprès du "UK Companies House" sous le numéro SL006049.

Luxembourg, le 4 mars 2009.

Pour avis sincère et conforme

Pour MAINSTREAM INVESTMENTS S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009034243/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2009, réf. LSO-DC01285. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090038246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2009.

F.M.K. International Beteiligungsgesellschaft S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 52.057.

Le bilan au 02.08.2005 a été déposé au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009034306/759/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2009, réf. LSO-DB08657. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090038449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2009.

F.M.K. International Beteiligungsgesellschaft S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 52.057.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009034303/759/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2009, réf. LSO-DB08654. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090038440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2009.

F.M.K. International Beteiligungsgesellschaft S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 52.057.

Le bilan au 02.08.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009034302/759/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2009, réf. LSO-DB08653. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090038439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2009.

GEO M S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 141.999.

Société constituée le 23 septembre 2008 par Maître Henri Hellinckx,
acte publié au Mémorial C n°2546 du 17 octobre 2008.

EXTRAIT

Il résulte d'une Assemblée générale tenue le 17 février 2009 qu'est nommé en tant que Commissaire aux comptes pour une durée indéterminée la Compagnie Luxembourgeoise d'Expertise et de Révision Comptable, 1 rue Pletzer, L-8080 Bertrange.

Pour extrait

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2009033764/279/18.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2009, réf. LSO-DB07788. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090038105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2009.

Asset Backed Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 95.590.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 mars 2009

En date du 2 mars 2009, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats d'administrateurs de Mr. James POPE, Mr. Patrick Zurstrassen, Mr. Mace Gilchrist, Mr. Alfonso De Maqua, Mr. Jürgen Meisch et Mr. Nicholas Cranston jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle en 2010.

Luxembourg, le 3 mars 2009.

Pour extrait sincère et conforme

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signatures

Référence de publication: 2009033766/1024/18.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2009, réf. LSO-DC01192. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090038126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2009.

Columbia Sportswear Luxembourg Holdings, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 111.967.

—
Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 54453 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009033942/211/12.

(090038135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2009.

Limra N°2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 123.825.

—
Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 50652 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009033940/211/12.

(090038008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2009.

Global Hospitality Licensing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 139.166.

—
Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 52496 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009033939/211/12.

(090037962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2009.

Aqua Pool Service s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8832 Rombach (Rambrouch), 23, rue des Tilleuls.

R.C.S. Luxembourg B 114.774.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Léonie GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2009033943/240/11.

(090038549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2009.

Locamar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 63.487.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires
tenue de manière ordinaire en date du 19 décembre 2008*

Il résulte du procès-verbal de ladite assemblée générale des actionnaires qu'à l'unanimité des voix, l'assemblée a pris les résolutions suivantes:

1. Les mandats d'administrateur de Monsieur Eric DE VOCHT demeurant professionnellement à 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg et de Monsieur Philippe JANSSENS en qualité d'administrateur et administrateur délégué, demeurant professionnellement à 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg sont renouvelés pour une période de six ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014.

2. L'assemblée constate la démission au 19.12.2008 de Monsieur Marian MURZYNSKI, demeurant professionnellement à 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg;

3. L'assemblée coopte comme nouvel administrateur Monsieur Alphonse MANGEN, demeurant professionnellement à 9b, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014;

4. Le siège social de la société est transféré de son adresse actuelle 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg au 9b, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Le Conseil d'Administration

LOCAMAR S.A.

Signature

Référence de publication: 2009033938/1066/29.

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2009, réf. LSO-DA09178. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090038474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2009.

Crown Holding & Investment Limited, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 40.195.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S.G.A. SERVICES S.A.

Administrateur

Signature

Référence de publication: 2009033882/1023/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2009, réf. LSO-DC00449. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090038254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2009.

Digiry S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 134.255.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. SCHMITZ
Administrateur

Référence de publication: 2009033883/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2009, réf. LSO-DC00447. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090038255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2009.

Financière du Cazeau Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 64.483.

Le bilan au 30.11.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. SCHMITZ
Administrateur

Référence de publication: 2009033884/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2009, réf. LSO-DC00445. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090038257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2009.

QCI International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 100.337.

Conformément à l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, la Société informe par la présente de la nomination des personnes suivantes en tant que représentants permanents de ses administrateurs:

Mr Doeke van der Molen, résidant professionnellement au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommé en date du 23 février 2009 en tant que représentant permanent de Luxembourg Corporation Company S.A.

Mr Fabrice Geimer, résidant professionnellement au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommé en date du 23 février 2009 en tant que représentant permanent de TCG Gestion S.A.

Luxembourg, le 27 février 2009

Luxembourg Corporation Company SA

Administrateur Délégué

Par Doeke van der Molen

Représentant Permanent

Référence de publication: 2009034194/710/20.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2009, réf. LSO-DC02066. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090038518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2009.

EURO-MATériaux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7240 Bereldange, 87, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 30.051.

Im Jahre zweitausendneun,
am neunten Januar.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean-Joseph WAGNER, mit dem Amtswohnsitze in Sassenheim (Großherzogtum
Luxemburg),

in Beles (Großherzogtum Luxemburg) versammelten sich in außerordentlicher Generalversammlung (die "Versammlung") die Aktionäre der Gesellschaft "EURO-MATériaux S.A.", eine Aktiengesellschaft Luxemburger Rechts, mit Sitz in 3 rue Nennig, L-2214 Luxemburg-Dommeldingen,

eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister beim Bezirksgericht von und zu Luxemburg, Sektion B unter Nummer 30 051,

gegründet gemäß notarieller Urkunde vom 16. Februar 1989, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (das "Mémorial") Nummer 187 vom 07. Juli 1989, (hiernach: "die Gesellschaft").

Die Satzung der Gesellschaft wurde mehrmals abgeändert und zuletzt gemäß notarieller Urkunde aufgenommen am 19. Juli 2005, welche Abänderungsurkunde am 04. Januar 2006, unter der Nummer 17 und Seite 815, im Mémorial rechtmäßig veröffentlicht wurde.

Die Versammlung wurde um 16.00 Uhr unter dem Vorsitz von Herrn Lucien HARDT, General Manager, beruflich wohnhaft in 87 route de Luxembourg, L-7240 Bereldingen, eröffnet.

Der Vorsitzende bestellt zum Schriftführer Herrn Jesus BUENO, Assistant Manager, beruflich wohnhaft in 87 route de Luxembourg, L-7240 Bereldingen.

Die Versammlung bestimmt zum Stimmenzähler Herrn Jean-Claude LUTZ, Head of Product Management, beruflich wohnhaft in 87 route de Luxembourg, L-7240 Bereldingen.

Der Vorsitzende erklärt die Sitzung eröffnet und gibt folgende Erklärungen ab, welche von dem amtierenden Notar zu Protokoll genommen werden :

I) Daß gegenwärtige Generalversammlung rechtlich einberufen wurde durch Einladung mit der hiernach angegebenen Tagesordnung, per Einschreibebriefe, welche am 12. Dezember 2008 an sämtliche Aktionäre der Gesellschaft verschickt wurden.

Auszüge dieser Einschreibebriefe wurden der Generalversammlung zur Kenntnisnahme vorgelegt.

II) Daß die anwesenden respektiv die vertretenen Aktieninhaber sowie die Anzahl der ihnen gehörenden Aktien auf einer Anwesenheitsliste aufgeführt sind. Diese Liste, von den Mitgliedern des Büros und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterzeichnet, bleibt der gegenwärtigen Urkunde angeheftet um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

Die Vollmachten der vertretenen Aktieninhabers bleiben gegenwärtiger Urkunde ebenfalls angeheftet.

III) Aus vorerwähnter Anwesenheitsliste geht hervor, daß von den sechzehntausendachthundert (16.800) sich im Umlauf befindenden Aktien und die das gesamte Aktienkapital der Gesellschaft von VIERHUNDERT-SECHZEHN-TAUSENDECHSHUNDERTVIERZIG EURO (416.640,- EUR) darstellen, von denen aber tausendsechshundert (1'600) Aktien wegen Rückkauf durch die Gesellschaft nicht in dieser gegenwärtigen Versammlung stimmberechtigt sind (actions sans droit de vote), zwölf-tausend (12.000) Aktien auf gegenwärtiger Versammlung anwesend oder vertreten sind, so dass diese ordnungsgemäß zusammengesetzt ist und rechtsgültig über sämtliche Punkte der Tagesordnung beraten kann.

IV) Daß die Tagesordnung dieser Versammlung folgende Punkte vorsieht:

Tagesordnung

1) Sofortige Verlegung des Gesellschaftssitzes von 3 rue Nennig, L-2214 Luxemburg-Dommeldingen nach 87 route de Luxembourg, L-7240 Bereldingen und Abänderung von Artikel eins (1) zweiter Absatz um diesen folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 1. Zweiter Absatz. "Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Bereldingen, Großherzogtum Luxemburg. Unbeschadet der Regeln des allgemeinen Rechtes betreffend die Kündigung von Verträgen, falls der Gesellschaftssitz auf Grund eines Vertrages mit Drittpersonen festgesetzt wurde, kann, durch einfachen Beschluß des Verwaltungsrates, der Sitz der Gesellschaft an jede andere Adresse innerhalb der Gemeinde des Gesellschaftssitzes verlegt werden. Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluß der Generalversammlung an jeden beliebigen Ort im Großherzogtum verlegt werden."

2) Abänderung von Artikel zwei (2) der Satzung der Gesellschaft betreffend seinen Gegenstand, so dass derselbe Artikel zwei (2) nun folgenden neuen Wortlaut erhält:

Art. 2. "Zweck der Gesellschaft ist interkooperative Zusammenarbeit auf Europaebene, bestehend aus Forschungs- und Analyseaufgaben, sowie die Untersuchung und Durchführung von Projekten und Konzepten in allen Bereichen des Gross- und Kleinhandels von Baustoffen, Holz, Fliesen, Sanitär und Baubedarf aller Art, sowie alle anderen Operationen finanzieller, industrieller, mobiliarer und immobilärer Art, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern."

3) Abänderung der drei (3) ersten Absätze, sowie des letzten Absatzes des Artikels vier (4) der Satzung wie folgt:

(Absatz eins.-)

"Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat von sechs (6) Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen."

(Absatz zwei.-)

"Der Verwaltungsrat setzt sich wie folgt zusammen:

- ein Vorsitzender (Präsident);

- ein Vizepräsident;
- ein Delegierter (administrateur-délégué);
- drei (3) Mitglieder."

(Absatz drei.-)

"Der Verwaltungsrat trifft sich mindestens drei (3) Mal im Jahr."

(letzter Absatz)

"Scheidet ein durch die Generalversammlung der Aktionäre ernanntes Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die auf gleiche Art ernannten verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächstfolgende Hauptversammlung nimmt die endgültige Wahl vor."

4) Abänderung des dritten (3), vierten (4), fünften (5), achten (8) und zugleich letzten Absatz von Artikel fünf (5) der Gesellschaftssatzung um ihnen folgenden neuen Wortlaut zu verleihen:

(dritter Absatz)

"Die Generalversammlung bestellt den Vorsitzenden des Verwaltungsrates; in dessen Abwesenheit kann der Vorsitz dem Vizepräsidenten, beziehungsweise, einem anderen Verwaltungsratsmitglied übertragen werden."

(vierter Absatz)

"Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist; ein fehlendes Mitglied kann Voten und Stimmen schriftlich, an den Vorsitzenden, den Vizepräsidenten, den Delegierten oder an ein anderes Verwaltungsratsmitglied abtreten."

(fünfter Absatz)

"In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung auch schriftlich erfolgen."

(achter Absatz)

"Die Gesellschaft wird durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern vertreten. Im Rahmen der täglichen Geschäftsführung wird die Gesellschaft durch die gemeinsame Unterschrift von zwei mit der täglichen Geschäftsführung betrauten Geschäftsführern vertreten, wovon wenigstens einer zugleich Verwaltungsratsmitglied sein muss.

5) Abänderung des Artikels sechs (6) der Satzung, so dass dieser fortan folgenden neuen Wortlaut erhält:

Art. 6. "Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen; ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig, muss allerdings jährlich von der Hauptversammlung bestätigt werden; sie können beliebig abberufen werden."

6) Streichung des Artikels sieben (7) der Gesellschaftsordnung betreffend die Hinterlegung einer Aktie der Verwaltungsratsmitglieder und die des Kommissars zur Sicherheit der ordnungsgemäßen Ausübung ihrer respektiven Mandate.

7) Neunummerierung der folgenden Artikel acht (8) bis zwölf (12) die dann Artikel sieben (7) bis elf (11) werden.

8) Abänderung von Artikel acht (8) [vor der Neunummerierung Artikel neun (9)] und gemäß vorerwählter Sitzverlegung der Gesellschaft nach Bereldingen, wie folgt:

Art. 8. "Die jährliche Hauptversammlung findet rechtens statt am dritten Montag des Monats Mai um 10.00 Uhr, am Gesellschaftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort und Zeitpunkt."

9) Einfügung in Artikel neun (9) [vor der Neunummerierung Artikel zehn (10)] eines neuen zusätzlichen und vierten Absatzes mit folgendem Wortlaut:

Art. 9. Neuer Absatz. "Im Falle eines Austritts eines Aktionärs, müssen die Aktien in seinem Besitz an die Gesellschaft zurückgegeben werden."

Der Vorsitzende erklärt daraufhin die Gründe, welche den Verwaltungsrat dazu bewegten der Generalversammlung diese Tagesordnung zu unterbreiten.

Nach Diskussion nimmt die Versammlung einstimmig und über jeden Punkt einzeln folgende Beschlüsse:

Erster Beschluß

Die Versammlung beschließt die sofortige Verlegung des Gesellschaftssitzes von 3 rue Nennig, L-2214 Luxemburg-Dommeldingen nach 87 route de Luxembourg, L-7240 Bereldingen und beschließt demzufolge Artikel eins (1) zweiter Absatz der Gesellschaftssatzung abzuändern, um diesen folgenden neuen Wortlaut zu geben:

Art. 1. Zweiter Absatz. "Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Bereldingen, Großherzogtum Luxemburg. Unbeschadet der Regeln des allgemeinen Rechtes betreffend die Kündigung von Verträgen, falls der Gesellschaftssitz auf Grund eines Vertrages mit Drittpersonen festgesetzt wurde, kann, durch einfachen Beschluß des Verwaltungsrates, der Sitz der

Gesellschaft an jede andere Adresse innerhalb der Gemeinde des Gesellschaftssitzes verlegt werden. Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluß der Generalversammlung an jeden beliebigen Ort im Großherzogtum verlegt werden."

Zweiter Beschluß

Die Versammlung beschließt Artikel ZWEI (2) der Gesellschaftsordnung abzuändern betreffend den Gegenstand der Gesellschaft, so dass derselbe Artikel ZWEI (2) nun folgenden nachstehenden Wortlaut erhält:

Art. 2. "Zweck der Gesellschaft ist interkooperative Zusammenarbeit auf Europaebene, bestehend aus Forschungs- und Analyseaufgaben, sowie die Untersuchung und Durchführung von Projekten und Konzepten in allen Bereichen des Gross- und Kleinhandels von Baustoffen, Holz, Fliesen, Sanitär und Baubedarf aller Art, sowie alle anderen Operationen finanzieller, industrieller, mobiliarer und immobilärer Art, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern."

Dritter Beschluß

Die Versammlung beschließt die drei (3) ersten Absätze, sowie den letzten Absatz des Artikels VIER der Satzung der Gesellschaft wie folgt abzuändern:

(Absatz eins.-)

"Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat von sechs (6) Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen."

(Absatz zwei.-)

"Der Verwaltungsrat setzt sich wie folgt zusammen:

- ein Vorsitzender (Präsident);
- ein Vizepräsident;
- ein Delegierter (administrateur-délégué);
- drei (3) Mitglieder."

(Absatz drei.-)

"Der Verwaltungsrat trifft sich mindestens drei (3) Mal im Jahr."

(letzter Absatz)

"Scheidet ein durch die Generalversammlung der Aktionäre ernanntes Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die auf gleiche Art ernannten verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächstfolgende Hauptversammlung nimmt die endgültige Wahl vor."

Vierter Beschluß

Die Versammlung beschließt die Abänderung des dritten (3), vierten (4), fünften (5), achten (8) und zugleich letzten Absatz von Artikel FÜNF (5) der Gesellschaftssatzung um ihnen folgenden neuen Wortlaut zu verleihen:

(dritter Absatz)

"Die Generalversammlung bestellt den Vorsitzenden des Verwaltungsrates; in dessen Abwesenheit kann der Vorsitz dem Vizepräsidenten, beziehungsweise, einem anderen Verwaltungsratsmitglied übertragen werden."

(vierter Absatz)

"Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist; ein fehlendes Mitglied kann Voten und Stimmen schriftlich, an den Vorsitzenden, den Vizepräsidenten, den Delegierten oder an ein anderes Verwaltungsratsmitglied abtreten."

(fünfter Absatz)

"In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung auch schriftlich erfolgen."

(achter Absatz)

"Die Gesellschaft wird durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern vertreten. Im Rahmen der täglichen Geschäftsführung wird die Gesellschaft durch die gemeinsame Unterschrift von zwei mit der täglichen Geschäftsführung betrauten Geschäftsführern vertreten, wovon wenigstens einer zugleich Verwaltungsratsmitglied sein muss."

Fünfter Beschluß

Die Versammlung beschließt Artikel SECHS (6) der Gesellschaftssatzung abzuändern, so dass dieser fortan folgenden neuen Wortlaut erhält:

Art. 6. "Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen; ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig, muss allerdings jährlich von der Hauptversammlung bestätigt werden; sie können beliebig abberufen werden."

Sechster Beschluß

Die Versammlung beschließt Artikel SIEBEN (7) der Gesellschaftsordnung betreffend die Hinterlegung einer Aktie der Verwaltungsratsmitglieder und die des Kommissars zur Sicherheit der ordnungsgemäßen Ausübung ihrer respektiven Mandate, einfach zu streichen und nicht zu ersetzen.

Siebter Beschluß

Die Versammlung beschließt, infolge der vorherigen Streichung von Artikel SIEBEN (7), die folgenden Artikel acht (8) bis zwölf (12) der Satzung neu zu nummerieren die dann Artikel SIEBEN (7) bis ELF (11) werden.

Achter Beschluß

Die Versammlung beschließt die Abänderung von Artikel ACHT (8) [vor der Neunummerierung Artikel neun (9)] um gemäß vorerwähnter Sitzverlegung der Gesellschaft nach Bereldingen Rechnung zu tragen, wie folgt:

Art. 8. "Die jährliche Hauptversammlung findet rechtens statt am dritten Montag des Monats Mai um 10.00 Uhr, am Gesellschaftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort und Zeitpunkt."

Neunter Beschluß

Die Versammlung beschließt in Artikel NEUN (9) [vor der Neunummerierung Artikel zehn (10)] einen neuen zusätzlichen und vierten Absatz mit folgendem Wortlaut einzufügen:

Art. 9. Neuer Absatz. "Im Falle eines Austritts eines Aktionärs, müssen die Aktien in seinem Besitz an die Gesellschaft zurückgegeben werden."

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Herr Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Worüber Protokoll, aufgenommen in Beles, Großherzogtum Luxemburg, in der Amtsstube des unterzeichneten Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung, haben die vorgenannten Kompargenten zusammen mit dem amtierenden Notar, das vorliegende Protokoll unterschrieben.

Gezeichnet: L. HARDT, J. BUENO, J.C. LUTZ, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch/Alzette A.C. le 19 janvier 2009. Relation : EAC/2009/587. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial C, Sondersammlung für Gesellschaften und Vereinigungen.

Beles, den 09. März 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009034739/239/196.

(090039280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

CVI GVF (Lux) Securitisation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.725,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 119.635.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 104403.3/211/488 du 20 septembre 2006.

Les comptes annuels au 31 mai 2007 ont été déposés au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CVI GVF (Lux) Securitisation S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009034311/9416/17.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2009, réf. LSO-DC02049. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090038376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2009.

Pinnacle Funding (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 145.085.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twenty-fifth day of February.

Before us Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg,

There appeared:

Pinnacle Funding (Cayman) L.P., a limited partnership incorporated under the laws of the Cayman Islands with registered office at c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands,

duly represented by Lynn Kanaan, maître en droit, by virtue of a proxy, given on the 24th day of February 2009,

This proxy, after having been signed *in* varietur by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing party, acting in its here above stated capacity, has drawn up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée which it declares organized as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company shall be the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and loans and the administration, control and development of its portfolio. The Company may, in this context, assume risks, existing or future, resulting from the obligations assumed by third parties or relating to all or part of the activities of third parties, in one or more transactions or on a continuous basis.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company is incorporated under the name of "Pinnacle Funding (Luxembourg) S.à r.l."

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by the general meeting of its shareholders or by mean of a resolution of its sole shareholder, as the case may be. A transfer of the registered office within the same municipality may be decided by a resolution of the sole manager or, as the case may be, the board of managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twenty thousand dollars of the United States of America (USD 20,000) represented by twenty thousand (20,000) shares, having a par value of one dollar of the United States of America (USD 1) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be changed at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least or by the sole shareholder, as the case may be.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. *Inter vivos*, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the

share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, who do not need to be shareholders. In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers composed of two classes of managers: "Class A Manager" and "Class B Manager". There shall be at least one Class A Manager and one Class B Manager.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager.

In the case of several managers, the Company will be bound in all circumstances by the joint signature of at least one Class A Manager together with one Class B Manager.

Art. 13. In case of several managers, the board of managers shall choose from among its shareholders a chairman, and may choose from among its shareholders a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

In dealings with third parties, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the Company's purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 17. The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carry-forward profits

and distributable reserves, but decreased by carry-forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Collective decisions of the shareholders - Decisions of the sole shareholder

Art. 18. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 19. Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 20. The sole shareholder, as the case may be, exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 21. The Company's year commences on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

Art. 22. Each year on the first of January, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 23. Five per cent (5 %) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10 %) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholder(s). Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by law.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder, as the case may be, which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them or to the sole shareholder, as the case may be.

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and Payment

All of the twenty thousand (20,000) shares have been subscribed by Pinnacle Funding (Cayman) L.P., as aforementioned, for a total price of twenty thousand dollars of the United States of America (USD 20,000), entirely allocated to the share capital.

All the shares have been entirely paid-in, so that the amount of twenty thousand dollars of the United States of America (USD 20,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2009.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which are to be borne by the Company or which shall be charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand seven hundred Euro (EUR 1,700.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the above named person, representing the entire subscribed capital and exercising the powers of the meeting, passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.
2. The following persons are appointed as Class A Managers for an unlimited period of time:
 - Mr Nikolaos Perros, CFO Private Equity, born on 13 September 1966 in New-York (USA), residing professionally at 345, Park Avenue, New York, NY 10145 (USA); and
 - Mr Vikrant Sawhney, CFO Private Equity, born on 24 August 1970 in New-York (USA), residing professionally at 345, Park Avenue, New York, NY 10145 (USA).

3. The following persons are appointed as Class B Managers for an unlimited period of time:

- Mr Aidan J. Foley, manager, born in Waterford (Ireland), on 8 December 1976, residing professionally at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg; and

- Mr Jean-Claude Koch, manager, born in Luxembourg, on 25 April 1952, residing at 11, rue Nicolas Petit, L-2326 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by its name, first name, civil status and residences, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-cinq février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Pinnacle Funding (Cayman) L.P., une limited partnership existante et régie selon le droit des Iles Caïmans et ayant son siège social au c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Iles Caïmans,

dûment représentée par Lynn Kanaan, maître en droit, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 24 février 2009,

La procuration signée ne varietur par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ayant la capacité comme dit ci-avant, a dressé les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituée comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telles que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et de prêts et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. La Société pourra, dans ce contexte, assumer les risques, existants ou futures, résultants d'engagements assumés par des tiers ou inhérent à toute ou partie des activités réalisées par des tiers.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de "Pinnacle Funding (Luxembourg) S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de son associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés. Un transfert du siège social à l'intérieur de la même municipalité pourra être décidé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de vingt mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 20.000) représentés par vingt mille (20.000) parts sociales, d'une valeur de un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social ou par l'associé unique, le cas échéant.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui ne doivent pas nécessairement être associés. En cas de pluralité de gérants, la société sera gérée par un conseil de gérance composé de deux classes de gérants: "Gérant de classe A" et "Gérant de classe B". Il y aura toujours au minimum un Gérant de classe A et un Gérant de classe B.

Les gérants sont nommés par les associés ou, le cas échéant, par l'associé unique, fixant la durée du mandat des gérants. Les gérants sont librement et à tout moment révocables par les associés ou, le cas échéant, par l'associé unique sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique.

En cas de pluralité de gérants, la société sera engagée par la signature conjointe d'au moins un Gérant de Classe A et d'un Gérant de Classe B.

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance, en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente (ou participe autrement) ou représentée par procuration à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice

ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 17. Le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions collectives des associés - Décisions de l'associé unique

Art. 18. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 19. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 20. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 21. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 22. Chaque année au trente et un janvier, les comptes sont arrêtés et les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 23. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5 % (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10 % (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

G. Dissolution - Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés ou, le cas échéant, par l'associé unique qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf disposition contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société ou distribué à l'associé unique.

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et Libération

L'ensemble des vingt mille (20.000) parts sociales a été souscrit par Pinnacle Funding (Cayman) L.P., susmentionnée, pour un montant de vingt mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 20.000), entièrement affecté au capital social.

L'ensemble des parts sociales souscrites a été intégralement libéré, de sorte que la somme de vingt mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 20.000) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date des présentes et prendra fin le 31 décembre 2009.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution à environ mille sept cents euros (EUR 1.700,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant l'intégralité du capital social et exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg;
2. Les personnes suivantes sont nommées comme Gérant de Classe A pour une durée indéterminée:
 - M. Nikolaos Perros, CFO Private Equity, né le 13 septembre 1966 à New-York (Etats-Unis), ayant son domicile au 345, Park Avenue, New York, NY 10145 (USA); et
 - M. Vikrant Sawhney, CFO Private Equity, né le 24 août 1970 à New-York (Etats-Unis), ayant son domicile professionnel au 345, Park Avenue, New York, NY 10145 (USA).
3. Les personnes suivantes sont nommées comme Gérant de Classe B pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Aidan J. Foley, gérant, né à Waterford (Irlande), le 8 décembre 1976, ayant son domicile professionnelle au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg; et
 - Monsieur Jean-Claude Koch, gérant, né à Luxembourg, le 25 avril 1952, domicilié au 11, rue Nicolas Petit, L-2326 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête de la comparante, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française et qu'à la requête de cette même personne la version anglaise fera foi en cas de divergences entre le texte anglais et français.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. KANAAN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 février 2009. Relation: LAC/2009/7592. Reçu: soixante quinze euros (75 €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 MARS 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009034687/211/335.

(090039273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

Viggo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 111.185.

Le bilan au 30.09.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. SCHMITZ

Administrateur

Référence de publication: 2009034273/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2009, réf. LSO-DC00424. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090038272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2009.

Gedrosia Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 102.480.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires tenue extraordinairement et par le conseil d'administration en date du 16 février 2009

- 1) Fin des mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration de:
 - M. Filippo MANCIA.
- 2) Nomination comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010 de:
 - M. Pietro MOGGI, administrateur de sociétés, né à Capriasca (Suisse), le 14 mars 1965, demeurant professionnellement à CH-6901 Lugano (Suisse), 10, Via Somaini.
- 3) Nomination comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010 de:

- M. Pietro MOGGI, pré-nommé.

Luxembourg, le 2 mars 2009.

Pour extrait sincère et conforme
Pour GEDROSIA HOLDING S.A.
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009034250/29/24.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2009, réf. LSO-DC01338. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090038363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2009.

C&L (Lux 1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 116.156.

—
Extrait du contrat de transfert de parts sociales de la société du 31 mai 2008

En vertu du contrat de transfert de parts sociales daté du 31 mai 2008, Monsieur Daniel BRADFORD, a transféré la totalité de ses parts sociales détenues dans la Société, à Monsieur Stuart Lammin, né le 4 janvier 1972, à Dagenham, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 17 Old Court Place, Londres, W8 4PL, Royaume-Uni.

Fait à Luxembourg, le 4 mars 2009.

Hille-Paul Schut
Gérant

Référence de publication: 2009034232/9168/17.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2009, réf. LSO-DC01297. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090038161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2009.

Omega Fenice S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 139.211.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 29 octobre 2008

Le Conseil d'Administration a élu Monsieur Giovanni CAGLIOSTRO, né à Rome (Italie) le 4 décembre 1969, et demeurant à Via G. Carducci Fraz. Ludriano, n° 28, 25030 Roccafranca (Italie), Administrateur-Délégué, avec effet au 29 octobre 2008, pour une période venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013, devant approuver les comptes annuels de la Société arrêtés au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OMEGA FENICE S.A.
(Anciennement LIMPALUX S.A.)
Société Anonyme
Daniel GALHANO
Administrateur

Référence de publication: 2009034230/3258/20.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00284. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090038155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2009.

Pro Investissements Management S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 138.797.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social le 15 décembre 2008

- L'Assemblée décide d'accepter, avec effet au 30 juin 2008, la démission de la société AACO SARL, ayant son siège social au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 88.833), de son poste de commissaire aux comptes de la Société.

- L'Assemblée décide de nommer aux fonctions de commissaire aux comptes de la Société, avec effet immédiat, la société C.G. Consulting, société anonyme, ayant son siège social au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 102.188), pour une période se terminant à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle devant se tenir en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRO INVESTISSEMENTS MANAGEMENT S.A., SPF

Signature

Référence de publication: 2009034225/3258/21.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2009, réf. LSO-DC01952. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090038106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2009.

Stamos S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 38.699.

—
Le bilan au 30.11.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. SCHMITZ

Administrateur

Référence de publication: 2009034280/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2009, réf. LSO-DC00432. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090038265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2009.

Fortis Luxembourg Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 24.784.

—
Extrait des décisions prises par le conseil d'administration en date du 15 juin 2007 et du 18 décembre 2008

Agents (fondés de pouvoir)

1. Monsieur Koen VAN BAREN a démissionné de son mandat de fondé de pouvoir.
2. Messieurs Carl SPEECKE et Christophe FASBENDER ont démissionné de leur mandat de fondé de pouvoir.
3. Monsieur Jean-Christophe DAUPHIN, administrateur de société, né à Nancy (France), le 20 novembre 1976, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte a été nommé comme fondé de pouvoir.

Luxembourg, le 2.3.2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour FORTIS LUXEMBOURG FINANCE S.A.

FORTIS INTERTRUST (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009034244/29/21.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2009, réf. LSO-DC01351. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090038275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2009.

Energy2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 145.083.

In the year two thousand and nine on the twenty-fifth of February.

Before the undersigned, Maître Joseph ELVINGER, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

SGG S.A., having its registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg,

hereby represented by Mrs Carla ALVES SILVA, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated February 23rd, 2009 (the Proxy holder).

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the Proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated above, requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a public limited liability company ("société anonyme") which is hereby incorporated:

Art. 1. Form and Name.

1.1 There is hereby established a public limited liability company ("société anonyme") (the Company) which will be governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, in particular by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the Law), and by the present articles of incorporation (the Articles).

1.2 The Company will exist under the name of "ENERGY 2 S.A."

1.3 The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or more shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) or, in the case of a sole director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

2.3 Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited duration.

3.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendments of the Articles.

Art. 4. Corporate objects.

4.1 The Company may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect or real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

4.2 The Company may furthermore carry out all transactions relating directly or indirectly to the taking of participating interests in whatsoever form, in any enterprise in the form of a public limited liability company or of a private liability company, as well as the administration, management, control and development of such participations.

4.3 In particular the Company may use its funds for the creation, management, development and the disposal of a portfolio comprising all types of transferable securities or patents of whatever origin, take part in the creation, development and control of all enterprises, acquire all securities and patents, either by way of contribution, subscription, purchase or otherwise, option, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

4.4 The Company may further grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company as well as any other companies or third parties.

4.5 The Company may also carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

4.6 The Company may also proceed with the acquisition, management, development, sale and rental of any real estate, whether furnished or not, and in general, carry out all real estate operations with the exception of those reserved to a dealer in real estate and those concerning the placement and management of money. In general, the Company may carry

out any patrimonial, movable, immovable, commercial, industrial or financial activity as well as all transactions and that aim to promote and facilitate directly or indirectly the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. Share capital.

5.1 The subscribed share capital is set at thirty one thousand euro (EUR 31.000) consisting of three hundred ten (310) ordinary shares with a par value of one hundred euro (EUR 100) each.

5.2 In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its Shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

5.3 The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1 The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the opinion of the sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, at the opinion of the Shareholders, subject to the restrictions foreseen by Law.

6.2 The Company recognizes only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the title of ownership to such share(s) is divided, split or disputed, all person(s) claiming a right to such share(s) has/have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s). The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-propriétaire) or between a pledgor and a pledgee.

6.3 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

Art. 7. Meetings of the shareholders of the company.

7.1 In the case of a Sole Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

7.2 In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting) shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

7.3 The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the third Friday of the month of April, at 10:00 am. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

7.4 The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

7.5 Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

7.6 Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 8. Notice, Quorum, Powers of attorney and Convening notices.

8.1 The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

8.2 Each share is entitled to one vote.

8.3 Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

8.4 A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed.

8.5 If all the Shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 9. Management.

9.1 The Company shall be managed by a sole Director in case of a sole Shareholder, or by a Board of Directors composed of at least three (3) members in case of plurality of Shareholders, their number being determined by the Sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the General Meeting. Director(s) need not to be shareholder(s)

of the Company. In case of plurality of directors the General Meeting may decide to create two categories of directors (A Directors and B Directors).

9.2 The Director(s) shall be elected by the Sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders by the General Meeting, for a period not exceeding six (6) years and until their successors are elected, provided, however, that any director may be removed at any time by a resolution taken by the general meeting of shareholders. The director(s) shall be eligible for reappointment.

9.3 In the event of vacancy in the office of a director because of death, resignation or otherwise, the remaining directors elected by the General Meeting may meet and elect a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders.

Art. 10. Meetings of the board.

10.1 In case of plurality of directors, the Board of Directors shall choose from among its members a chairman, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The Board of Directors may also choose a secretary, who need not be a director and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the Board of Directors as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the Board of Directors.

10.2 The Board of Directors shall meet upon call by, at least, the chairman or any two directors or by any person delegated to this effect by the directors, at the place indicated in the notice of meeting, the person(s) convening the meeting setting the agenda. Notice in writing or by telegram or telefax or e-mail of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least eight calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason of urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing or by telegram or telefax or e-mail of each director. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

10.3 Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telegram, telefax, or e-mail another director as his proxy. A director may not represent more than one of his colleagues.

10.4 The Board of Directors may deliberate or act validly only if at least a majority of directors is present or represented at a meeting of the Board of Directors. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting the directors present may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given by the secretary to the board, if any, failing whom by any director.

10.5 Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the Board of Directors shall not have a casting vote. In case of a tie, the proposed decision is considered as rejected.

10.6 Any director may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call, video-conference or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

10.7 Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed by unanimous consent in writing which may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

10.8 This article does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

Art. 11. Powers of the board. The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

Art. 12. Delegation of powers. The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 13. Binding signatures.

13.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters only by (i) the joint signatures of any two members of the Board or the Sole Director, or (ii) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

13.2 In case of directors of category A and category B, the Company will be bound by the joint signature of any A Director together with any B Director.

Art. 14. Conflict of interests.

14.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

14.2 Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

14.3 In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following annual General Meeting. The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company of which are entered into on arm's length terms.

Art. 15. Statutory auditor(s).

15.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s)), or, where requested by the Law, an independent external auditor (réviseur d'entreprises). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

15.2 The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

Art. 16. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the 1st of January of each year and shall terminate on the 31st of December of the same year.

Art. 17. Allocation of profits.

17.1 From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

17.2 The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

17.3 The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law.

Art. 18. Dissolution and Liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 19. Amendments. These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Law.

Art. 20. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

Transitory provisions

The first business year begins on this day and ends on the 31st of December 2009.

The first annual General Meeting will be held in 2010.

Subscription

The Articles of the Company having thus been established, the Sole Shareholder, prenamed, represented as stated above, hereby declares to subscribe to the three hundred ten (310) shares representing the total share capital of the Company.

All these shares are paid up by the Sole Shareholder to an extent of one hundred per cent (100%) by payment in cash, so that the amount of thirty one thousand euro (EUR 31.000) paid by the Sole Shareholder is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

Statement - Costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the Law.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated at EUR 3,000.-.

Resolutions of the sole shareholder

The Sole Shareholder, prenamed, represented as stated above, representing the entire of the subscribed capital, passed the following resolutions:

1. the number of directors is set at 3 (three) and the number of auditors at 1 (one);
2. the following persons are appointed as directors: (to be determined by SGG)

(i) Mr Christoph N. KOSSMANN, born in Homburg (D), on June 21st, 1957, residing professionally in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch;

(ii) Mr François LANNERS, born in Mersch (L), on October 3rd, 1948, residing professionally in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch;

(iii) Mrs Corinne BITTERLICH, born in Quierschied (D), on July 2nd, 1969, residing professionally in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch;

3. that FIN-CONTROLE S.A., a public limited company (société anonyme) existing under Luxembourg law, with registered office at L-1882 Luxembourg, 12 rue Guillaume Kroll, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register, under the number B 42.230, be appointed as statutory auditor (commissaire) of the Company;

4. that the terms of office of the members of the Board of Directors and of the statutory auditor will expire at the annual General Meeting of the Company of the year 2014; and

5. that the address of the registered office of the Company is at L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of proxy holder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a German version. At the request of the same appearing proxy holder and in case of divergences between the English and the German version, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, name, civil status and residence, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Folgt die deutsche Übersetzung

Im Jahre zweitausendundneun, am fünfundzwanzigsten Februar.

ist vor Maître Joseph ELVINGER, Notar mit Amtssitz in Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg),

erschienen:

SGG S.A., mit Gesellschaftssitz in 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg,

hier gemäß einer am 23. Februar 2009 erteilten privatschriftlichen Vollmacht vertreten durch Frau Carla ALVES SILVA, beruflich wohnhaft in Luxemburg (der Vertreter).

Diese Vollmacht bleibt nach "ne varietur"-Unterzeichnung durch den Vertreter und den beurkundenden Notar dieser Urkunde als Anlage beigefügt, um mit ihr registriert zu werden.

Die Erschienene, die wie oben angegeben vertreten wird, hat den beurkundenden Notar ersucht, die Satzung einer "société anonyme" (Aktiengesellschaft) wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Form und Name.

1.1 Es wird eine "société anonyme" (die Gesellschaft) gegründet, welche dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, insbesondere dem Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in seiner geänderten Fassung (das Gesetz), sowie der vorliegenden Satzung (die Satzung) unterliegen soll.

1.2 Die Gesellschaft führt den Namen "ENERGY 2 S.A.".

1.3 Die Gesellschaft kann einen Einzelaktionär (der Einzelaktionär) oder mehrere Aktionäre haben. Die Gesellschaft kann nicht durch das Ableben, die Aussetzung der bürgerlichen Rechte, die Insolvenz, die Liquidation oder den Bankrott des Einzelaktionärs aufgelöst werden.

Art. 2. Gesellschaftssitz.

2.1 Der Gesellschaftssitz der Gesellschaft wird in Luxemburg-Stadt, Großherzogtum Luxemburg, errichtet.

2.2 Er kann innerhalb der Grenzen der Gemeinde Luxemburg durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrats der Gesellschaft (der Verwaltungsrat) bzw. im Fall eines einzelnen Verwaltungsratsmitglieds (das einzelne Verwaltungsratsmitglied) durch Beschluss des einzelnen Verwaltungsratsmitglieds verlegt werden.

2.3 Falls der Verwaltungsrat der Ansicht ist, dass außergewöhnliche politische oder militärische Ereignisse stattfinden werden oder unmittelbar bevorstehen, welche die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder die reibungslose Kommunikation zwischen dem Gesellschaftssitz und dem Ausland beeinträchtigen könnten, kann er den Gesellschaftssitz vorübergehend ins Ausland verlegen, bis diese außergewöhnlichen Umstände beendet sind. Diese vorübergehende Maßnahme hat jedoch keinen Einfluss auf die Staatsangehörigkeit der Gesellschaft, die eine luxemburgische Gesellschaft bleibt.

Art. 3. Dauer der Gesellschaft.

3.1 Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Zeit gegründet.

3.2 Die Gesellschaft kann jederzeit durch Beschluss der Hauptversammlung (wie nachstehend definiert) der Gesellschaft, welcher in der zur Änderung der Satzung erforderlichen Weise gefasst wird, aufgelöst werden.

Art. 4. Gesellschaftszweck.

4.1 Die Gesellschaft kann sämtliche kaufmännischen, gewerblichen oder finanziellen Geschäfte tätigen sowie sämtliche Eigentumsübertragungen von Immobilien und Mobilien vornehmen.

4.2 Der Zweck der Gesellschaft erstreckt sich ferner auf sämtliche Geschäfte, die sich unmittelbar oder mittelbar auf die Beteiligung in jeglicher Form an jeglichen Unternehmen (sowohl Kapital- als auch Personengesellschaften) beziehen sowie auf die Verwaltung, Führung, Kontrolle und Entwicklung dieser Beteiligungen.

4.3 Insbesondere kann die Gesellschaft ihr Vermögen zur Schaffung, Verwaltung, Verwertung und Veräußerung eines Portfolios aus jeglichen Wertpapieren und Patenten jeglicher Herkunft verwenden. Sie kann sich an der Gründung, Entwicklung und Kontrolle eines jeglichen Unternehmens beteiligen. Sie kann jegliche Wertpapiere und Patente durch Einlage, Zeichnung, Festübernahme, Kaufoption oder auf jede andere Weise erwerben und diese durch Verkauf, Übertragung, Tausch oder auf andere Weise realisieren.

4.4 Die Gesellschaft kann ebenfalls Dritten Garantien gewähren und Sicherheiten stellen, um ihre Verpflichtungen zu garantieren oder diejenigen von Gesellschaften, an denen sie eine unmittelbare oder mittelbare Beteiligung hält, oder von Gesellschaften, die zur selben Unternehmensgruppe wie die Gesellschaft gehören. Sie kann ferner Gesellschaften, an denen sie eine unmittelbare oder mittelbare Beteiligung hält oder die zur selben Unternehmensgruppe wie die Gesellschaft gehören, sowie jeder anderen Gesellschaft oder jedem anderen Dritten Darlehen gewähren oder sie in sonstiger Weise unterstützen.

4.5 Die Gesellschaft kann ihre Tätigkeit auch durch Filialen in Luxemburg oder im Ausland ausüben.

4.6 Sie kann auch möblierte oder nicht möblierte Immobilien erwerben, verwalten, bewirtschaften, verkaufen oder diesbezüglich Mietverträge abschließen, und ganz allgemein Immobiliengeschäfte jeglicher Art tätigen, außer den Immobilienhändlern vorbehaltenen Geschäften. Die Gesellschaft kann auch ihre Liquiditäten platzieren und verwalten. Ganz allgemein kann die Gesellschaft sämtliche vermögens-, mobilien- oder immobilienbezogene Geschäfte, Handelsgeschäfte, gewerbliche oder finanzielle Geschäfte tätigen sowie sämtliche Transaktionen und Geschäfte, die geeignet sind, unmittelbar oder mittelbar die Verwirklichung oder Entwicklung ihres Gesellschaftszwecks zu fördern oder zu erleichtern.

Art. 5. Gesellschaftskapital.

5.1 Das gezeichnete Gesellschaftskapital wird auf einunddreißigtausend Euro (EUR 31.000) festgelegt, eingeteilt in dreihundertzehn (310) Stammaktien mit einem Nennwert von je einhundert Euro (EUR 100).

5.2 Zusätzlich zum Gesellschaftskapital kann ein Aufgeldkonto eingerichtet werden, auf das sämtliche Emissionsaufgelder, die auf eine Aktie zusätzlich zu ihrem Nennwert gezahlt werden, überwiesen werden. Das Guthaben dieses Aufgeldkontos kann für die Bezahlung von Aktien, welche die Gesellschaft von ihren Aktionären zurückkauft, für den Ausgleich von realisierten Nettoverlusten, für Ausschüttungen an die Aktionäre oder für die Zuführung von Geldern in die gesetzliche Rücklage verwendet werden.

5.3 Durch Beschluss der Hauptversammlung, welcher in der zur Änderung der Satzung erforderlichen Weise gefasst wird, kann das gezeichnete Gesellschaftskapital der Gesellschaft erhöht oder herabgesetzt werden.

Art. 6. Aktien.

6.1 Die Aktien der Gesellschaft sind Namensaktien oder Inhaberaktien oder ein Teil der Aktien sind Namensaktien und der andere Teil sind Inhaberaktien, je nach Wahl des Einzelaktionärs bzw. bei mehreren Aktionären je nach Wahl der Aktionäre, vorbehaltlich gegenteiliger Bestimmungen des Gesetzes.

6.2 Die Gesellschaft erkennt nur einen Inhaber je Aktie an. Falls eine oder mehrere Aktien gemeinsam gehalten werden oder falls die Eigentumstitel dieser Aktien geteilt, fragmentiert oder strittig sind, muss/müssen diejenige(n) Person(en), die ein Recht an dieser/dieser Aktie(n) geltend macht/machen, einen einzigen Vertreter ernennen, um die Aktie(n) gegenüber der Gesellschaft zu vertreten. Die Unterlassung dieser Ernennung hat die Suspendierung der Ausübung sämtlicher mit den Aktien verbundenen Rechte zur Folge. Die gleiche Regel findet Anwendung im Fall eines Konflikts zwischen einem Nießbraucher und einem Inhaber des Stammrechts oder zwischen einem Pfandgläubiger und einem Pfandschuldner.

6.3 Die Gesellschaft kann unter den von dem Gesetz vorgesehenen Bedingungen ihre eigenen Aktien zurückkaufen.

Art. 7. Aktionärsversammlungen der Gesellschaft.

7.1 Im Fall eines Einzelaktionärs hat dieser sämtliche der Hauptversammlung verliehenen Befugnisse. In dieser Satzung ist jede Bezugnahme auf die von der Hauptversammlung gefassten Beschlüsse oder ausgeübten Befugnisse eine Bezugnahme auf die vom Einzelaktionär gefassten Beschlüsse oder ausgeübten Befugnisse, solange die Gesellschaft nur einen Einzelaktionär hat. Die vom Einzelaktionär gefassten Beschlüsse werden in Protokollen registriert.

7.2 Im Fall mehrerer Aktionäre vertritt jede ordnungsgemäß gebildete Hauptversammlung der Aktionäre der Gesellschaft (die Hauptversammlung) sämtliche Aktionäre der Gesellschaft. Sie verfügt über die weitestgehenden Befugnisse, um alle Handlungen in Bezug auf die Geschäfte der Gesellschaft anzuordnen, durchzuführen oder zu genehmigen.

7.3 Die jährliche Hauptversammlung wird gemäß luxemburgischem Recht in Luxemburg am Sitz der Gesellschaft oder an einem anderen, in den Einberufungen angegebenen Ort der Gemeinde des Sitzes am dritten Freitag des Monats April, um 10 Uhr abgehalten. Falls dieser Tag für Banken in Luxemburg ein Feiertag ist, wird die jährliche Hauptversammlung am ersten folgenden Werktag abgehalten.

7.4 Die Hauptversammlung kann im Ausland abgehalten werden, wenn der Verwaltungsrat nach freiem Ermessen feststellt, dass außergewöhnliche Umstände dies verlangen.

7.5 Die anderen Hauptversammlungen können an dem im jeweiligen Einberufungsschreiben angegebenen Ort und Datum abgehalten werden.

7.6 Jeder Aktionär der Gesellschaft kann an der Hauptversammlung mittels Telefon- oder Videokonferenz oder eines ähnlichen Kommunikationsmittels teilnehmen, mittels dessen (i) die an der Hauptversammlung teilnehmenden Aktionäre identifiziert werden können, (ii) jeder Teilnehmer der Hauptversammlung die anderen Teilnehmer hören kann und mit ihnen sprechen kann, (iii) die Hauptversammlung direkt übertragen wird und (iv) die Aktionäre rechtsgültig beraten können. Die Teilnahme an einer Hauptversammlung durch ein solches Kommunikationsmittel gilt als der persönlichen Teilnahme an einer solchen Versammlung gleichwertig.

Art. 8. Einberufungsfristen, Beschlussfähigkeit, Vollmachten, Einberufungsschreiben.

8.1 Für die Einberufungsschreiben und die Abhaltung der Hauptversammlung gelten die von dem Gesetz vorgeschriebenen Einberufungsfristen und Beschlussfähigkeitsbestimmungen, sofern in der Satzung nichts anderes bestimmt wird.

8.2 Jede Aktie gewährt eine Stimme.

8.3 Soweit im Gesetz oder in der Satzung nichts anderes festgelegt ist, werden die Beschlüsse der ordnungsgemäß einberufenen Hauptversammlung durch die einfache Mehrheit der anwesenden oder vertretenen und an der Abstimmung teilnehmenden Aktionäre gefasst.

8.4 Jeder Aktionär kann an den Hauptversammlungen der Aktionäre der Gesellschaft teilnehmen, indem er schriftlich entweder per Urschrift oder per Telefax oder per E-Mail (versehen mit einer elektronischen Unterschrift gemäß den Anforderungen des luxemburgischen Rechts) eine andere Person zu seinem Vertreter ernennt.

8.5 Sind alle Aktionäre bei der Hauptversammlung anwesend oder vertreten und erklären, ordnungsgemäß einberufen und über die Tagesordnung der Hauptversammlung informiert worden zu sein, so kann die Hauptversammlung auch ohne vorherige Einberufung abgehalten werden.

Art. 9. Verwaltung der Gesellschaft.

9.1 Im Fall eines Einzelaktionärs kann die Gesellschaft von einem einzelnen Verwaltungsratsmitglied verwaltet werden. Die genaue Zahl der Verwaltungsratsmitglieder ist dann vom Einzelaktionär festzulegen. Im Fall mehrerer Aktionäre wird die Gesellschaft vom Verwaltungsrat, der aus mindestens drei (3) Mitgliedern besteht, verwaltet. Die genaue Zahl der Verwaltungsratsmitglieder ist dann von der Hauptversammlung festzulegen. Das/Die Verwaltungsratsmitglied(er) muss/müssen nicht Aktionär(e) sein. Bei mehreren Verwaltungsratsmitgliedern kann die Hauptversammlung beschließen, zwei Kategorien von Verwaltungsratsmitgliedern (Verwaltungsratsmitglieder A und Verwaltungsratsmitglieder B) zu schaffen.

9.2 Das/Die Verwaltungsratsmitglied(er) wird/werden vom Einzelaktionär oder bei mehreren Aktionären von der Hauptversammlung für einen Zeitraum von höchstens sechs (6) Jahren gewählt, bis ihre Nachfolger gewählt worden sind. Ein Verwaltungsratsmitglied kann jedoch jederzeit durch Beschluss der Hauptversammlung abberufen werden. Die Wiederwahl des scheidenden Verwaltungsratsmitglieds/der scheidenden Verwaltungsratsmitglieder ist zulässig.

9.3 Bei Vakanz des Postens eines Verwaltungsratsmitglieds infolge von Tod, Rücktritt oder eines anderen Grundes können die übrigen von der Hauptversammlung gewählten Verwaltungsratsmitglieder zusammentreten und ein Verwaltungsratsmitglied wählen, das die mit dem frei gewordenen Posten verbundenen Aufgaben bis zur nächsten Hauptversammlung erfüllt.

Art. 10. Versammlungen des Verwaltungsrats.

10.1 Bei mehreren Verwaltungsratsmitgliedern muss der Verwaltungsrat unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden wählen und kann aus seiner Mitte einen oder mehrere stellvertretende Vorsitzende wählen. Er kann ebenfalls einen Schriftführer ernennen, der kein Verwaltungsratsmitglied sein muss und dem die Führung des Protokolls bei den Versammlungen des Verwaltungsrats oder die Ausführung von administrativen oder anderen gelegentlich vom Verwaltungsrat beschlossenen Aufgaben übertragen werden kann.

10.2 Der Verwaltungsrat versammelt sich auf eine Einberufung seines Vorsitzenden oder mindestens zweier Verwaltungsratsmitglieder hin an dem im Einberufungsschreiben angegebenen Ort. Die die Versammlung einberufende(n) Person(en) bestimmt/bestimmen die Tagesordnung. Jedes Verwaltungsratsmitglied erhält mindestens acht Tage vor dem für die Versammlung vorgesehenen Zeitpunkt eine Mitteilung in Form eines Briefs, Telegramms, Telefax oder einer E-Mail, außer im Fall einer Dringlichkeit. In einem solchen Fall muss das 24 Stunden vor der Versammlung versandte Einberufungsschreiben die Art dieser Dringlichkeit angeben. Das Erfordernis einer derartigen Einberufung braucht im Fall eines vor oder nach der Versammlung erteilten Einverständnisses eines jeden Verwaltungsratsmitglieds in Form eines Briefs, Telegramms, Telefax oder einer E-Mail nicht beachtet zu werden. Eine besondere Einberufung ist nicht erforderlich für Versammlungen des Verwaltungsrats, die zu einem Zeitpunkt und an einem Ort abgehalten werden, die zuvor vom Verwaltungsrat beschlossen wurden.

10.3 Jedes Verwaltungsratsmitglied kann sich vertreten lassen, indem es ein anderes Verwaltungsratsmitglied per Brief, Telegramm, Telefax oder E-Mail zu seinem Vertreter ernennt. Ein Verwaltungsratsmitglied kann nicht mehr als einen seiner Kollegen vertreten.

10.4 Der Verwaltungsrat kann nur rechtsgültig beraten und handeln, wenn die Mehrheit der Verwaltungsratsmitglieder bei der Versammlung des Verwaltungsrats anwesend oder vertreten sind. Wenn die Beschlussfähigkeit nicht innerhalb einer halben Stunde nach dem für die Versammlung vorgesehenen Zeitpunkt gegeben ist, können die anwesenden Verwaltungsratsmitglieder die Versammlung an einen anderen Ort und auf einen späteren Zeitpunkt vertagen. Die Einberufungsschreiben für die vertagten Versammlungen werden den Mitgliedern des Verwaltungsrats gegebenenfalls durch den Schriftführer übermittelt, ansonsten durch ein Verwaltungsratsmitglied.

10.5 Die Beschlüsse werden durch die Mehrheit der Stimmen der bei jeder Versammlung anwesenden oder vertretenen Verwaltungsratsmitglieder gefasst. Falls bei einer Versammlung des Verwaltungsrats Stimmgleichheit für oder gegen einen Beschluss vorliegt, ist die Stimme des Vorsitzenden des Verwaltungsrats nicht ausschlaggebend. Bei Stimmgleichheit gilt der Beschluss als abgelehnt.

10.6 Jedes Verwaltungsratsmitglied kann an einer Versammlung des Verwaltungsrats mittels Telefon- oder Videokonferenz oder eines ähnlichen Kommunikationsmittels teilnehmen, mittels dessen alle Teilnehmer der Versammlung sich hören können. Die Teilnahme an der Versammlung durch ein solches Kommunikationsmittel gilt als der persönlichen Teilnahme an dieser Versammlung gleichwertig.

10.7 Unbeschadet der vorstehenden Bestimmungen kann ein Beschluss des Verwaltungsrats auch in Form eines Umlaufbeschlusses gefasst werden, der sich aus einem oder mehreren Dokumenten ergibt, das/die die Beschlüsse enthält/enthalten und das/die ausnahmslos von allen Mitgliedern des Verwaltungsrats unterzeichnet wird/werden. Das Datum eines solchen Beschlusses ist dasjenige der letzten Unterschrift.

10.8 Dieser Artikel gilt nicht für den Fall, dass die Gesellschaft durch ein einzelnes Verwaltungsratsmitglied verwaltet wird.

Art. 11. Befugnisse des Verwaltungsrats. Dem Verwaltungsrat sind die weitestgehenden Befugnisse übertragen, um sämtliche Verfügungs- und Verwaltungshandlungen im Interesse der Gesellschaft durchzuführen. Sämtliche nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder die Satzung der Hauptversammlung vorbehaltenen Befugnisse fallen in die Zuständigkeit des Verwaltungsrats.

Art. 12. Vollmachtserteilung.

12.1 Der Verwaltungsrat kann einen Delegierten für die tägliche Verwaltung ernennen, der weder Aktionär noch Mitglied des Verwaltungsrats zu sein braucht und mit den erforderlichen Vollmachten versehen wird, um in Bezug auf alles, was die tägliche Verwaltung betrifft, im Namen der Gesellschaft zu handeln.

12.2 Der Verwaltungsrat ist auch befugt, eine Person, die kein Verwaltungsratsmitglied zu sein braucht, für die Ausführung besonderer Aufträge auf sämtlichen Ebenen der Gesellschaft zu ernennen.

Art. 13. Unterschriften von Zeichnungsbefugten.

13.1 Die Gesellschaft wird Dritten gegenüber in jedem Falle nur verpflichtet (i) durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern der Gesellschaft oder durch die Unterschrift des einzelnen Verwaltungsratsmitglieds oder (ii) durch die gemeinsamen Unterschriften aller Personen oder die alleinige Unterschrift der Person, denen/der eine Zeichnungsbefugnis durch den Verwaltungsrat übertragen worden ist, und soweit die ihr/ihnen übertragenen Befugnisse reichen.

13.2 Im Fall von Verwaltungsratsmitgliedern der Kategorie A und der Kategorie B wird die Gesellschaft rechtsgültig durch die gemeinsame Unterschrift eines Verwaltungsratsmitglieds A und eines Verwaltungsratsmitglieds B verpflichtet.

Art. 14. Interessenkonflikt.

14.1 Kein Vertrag oder keine sonstige Transaktion zwischen der Gesellschaft und jeglicher anderen Gesellschaft oder Körperschaft wird durch den Umstand beeinflusst oder unwirksam, dass ein oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder oder Handlungsbevollmächtigte der Gesellschaft ein persönliches Interesse an dieser anderen Gesellschaft oder Körperschaft haben sollten oder Verwaltungsratsmitglied, Gesellschafter, Handlungsbevollmächtigter oder Angestellter dieser sonstigen Gesellschaft oder Körperschaft sind.

14.2 Ein Verwaltungsratsmitglied oder Handlungsbevollmächtigter der Gesellschaft, welches bzw. welcher Verwaltungsratsmitglied, Handlungsbevollmächtigter oder Angestellter einer Gesellschaft oder Körperschaft ist, mit der die Gesellschaft einen Vertrag abschließt oder der gegenüber sie sich anderweitig geschäftlich verpflichtet, kann auf Grund seiner Position in dieser anderen Gesellschaft oder Körperschaft nicht daran gehindert werden, in Bezug auf einen solchen Vertrag oder dieses sonstige Geschäft zu beraten, abzustimmen oder zu handeln.

14.3 Falls ein Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft ein persönliches und gegenläufiges Interesse an einem Geschäft der Gesellschaft haben sollte, muss dieses Verwaltungsratsmitglied den Verwaltungsrat der Gesellschaft über sein persönliches und gegenläufiges Interesse informieren, und dieses Verwaltungsratsmitglied wird in Bezug auf dieses Geschäft weder an der Beratung noch an der Abstimmung teilnehmen. Über dieses Geschäft und das persönliche und gegenläufige Interesse dieses Verwaltungsratsmitglieds ist bei der nächsten Hauptversammlung Bericht zu erstatten. Die zwei vorstehenden Absätze gelten nicht für Beschlüsse des Verwaltungsrats über die im Rahmen der laufenden Geschäfte der Gesellschaft zu normalen Bedingungen abgeschlossenen Geschäfte.

Art. 15. Prüfer.

15.1 Die Geschäfte der Gesellschaft werden durch einen oder mehrere Abschlussprüfer und in den von dem Gesetz vorgesehenen Fällen durch einen externen und unabhängigen Wirtschaftsprüfer kontrolliert. Der Abschlussprüfer wird für einen Zeitraum von maximal sechs Jahren gewählt. Eine Wiederwahl ist zulässig.

15.2 Der Abschlussprüfer wird von der Hauptversammlung der Aktionäre der Gesellschaft ernannt, welche die Zahl der Abschlussprüfer, deren Vergütung und deren Mandatsdauer festlegt. Der amtierende Abschlussprüfer kann jederzeit durch die Hauptversammlung mit oder ohne Grund abberufen werden.

Art. 16. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar jeden Jahres und endet am 31. Dezember desselben Jahres.

Art. 17. Verwendung der Gewinne.

17.1 Ein Betrag in Höhe von 5% (fünf Prozent) wird dem Jahresnettogewinn der Gesellschaft entnommen und der gesetzlichen Rücklage zugewiesen. Die Entnahme dieses Betrages ist dann nicht mehr obligatorisch, wenn die gesetzliche Rücklage 10% (zehn Prozent) des festgelegten (gegebenenfalls entsprechend Artikel 5.3 der Satzung erhöhten oder herabgesetzten) Gesellschaftskapitals der Gesellschaft erreicht.

17.2 Die Hauptversammlung beschließt über die Zuweisung des Saldos des jährlichen Nettogewinns und beschließt allein darüber, von Zeit zu Zeit Dividenden auszuschütten, wie sie es in ihrem Ermessen als dem Zweck und der Politik der Gesellschaft am besten entsprechend erachtet.

17.3 Die Dividenden können in Euro oder in jeder sonstigen vom Verwaltungsrat gewählten Währung ausgeschüttet werden und müssen an dem vom Verwaltungsrat gewählten Ort ausgeschüttet werden. Der Verwaltungsrat kann beschließen, Zwischendividenden unter den Bedingungen und in den Grenzen des Gesetzes auszuschütten.

Art. 18. Auflösung und Liquidation. Die Gesellschaft kann jederzeit durch Beschluss der Hauptversammlung, welcher in der zur Änderung der Satzung erforderlichen Weise gefasst wird, aufgelöst werden. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft erfolgt die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidatoren (die natürliche oder juristische Personen sein können). Diese werden durch den über die Liquidation entscheidenden Beschluss der Hauptversammlung ernannt. Die Hauptversammlung legt auch die Befugnisse und die Vergütung des oder der Liquidatoren fest.

Art. 19. Satzungsänderungen. Die vorliegende Satzung kann von Zeit zu Zeit durch die außerordentliche Hauptversammlung unter Einhaltung der von dem Gesetz vorgeschriebenen Beschlussfähigkeits- und Mehrheitsbedingungen geändert werden.

Art. 20. Anwendbares Recht. Sämtliche Fragen, die nicht ausdrücklich durch diese Satzung geregelt werden, werden gemäß dem Gesetz entschieden.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt heute und endet am 31. Dezember 2009.

Die erste jährliche Hauptversammlung erfolgt in 2010.

Zeichnung und Einzahlung

Nachdem die Satzung derart festgelegt worden ist, erklärt der vorgenannte und wie oben angegeben vertretene Einzelaktionär, die dreihundertzehn (310) Aktien, die das gesamte Gesellschaftskapital der Gesellschaft vertreten, zu zeichnen.

Alle diese Aktien werden vom Einzelaktionär in Höhe von 100% (hundert Prozent) durch Barzahlung eingezahlt, so dass der Betrag von einunddreißigtausend Euro (EUR 31.000) der Gesellschaft frei zur Verfügung steht, was dem beurkundenden Notar nachgewiesen wurde und was dieser hiermit ausdrücklich feststellt.

Erklärung - Schätzung der Kosten

Der unterzeichnete Notar erklärt hiermit, das Vorliegen der in Artikel 26 des Gesetzes genannten Bedingungen geprüft zu haben und stellt ausdrücklich fest, dass sie erfüllt sind. Er bestätigt ferner, dass diese Satzung in Einklang mit den Bestimmungen von Artikel 27 des Gesetzes steht.

Der Betrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Gebühren jeglicher Art, die der Gesellschaft obliegen oder die sie infolge ihrer Gründung zu tragen hat, wird auf ungefähr EUR 3.000.- geschätzt.

Beschlüsse des Einzelaktionärs

Der vorgenannte und wie oben angegeben vertretene Einzelaktionär, der das gesamte gezeichnete Gesellschaftskapital vertritt, fasst die folgenden Beschlüsse:

1. die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf 3 (drei) festgelegt, und die der Abschlussprüfer auf 1 (eins).
2. die folgenden Personen werden zu Verwaltungsratsmitgliedern der Gesellschaft ernannt:

(i) Herr Christoph N. KOSSMANN, geboren in Homburg (D) am 21. Juni 1957, beruflich wohnhaft in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch;

(ii) Herr François LANNERS, geboren in Mersch (L) am 3. Oktober 1948, beruflich wohnhaft in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch;

(iii) Frau Corinne BITTERLICH, geboren in Quierschied (D) am 2. Juli 1969, beruflich wohnhaft in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

3. FIN-CONTROLE S.A., eine nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg gegründete und bestehende "société anonyme" mit Gesellschaftssitz in L-1882 Luxembourg, 12 rue Guillaume Kroll, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer B 42.230, wird zum Abschlussprüfer der Gesellschaft ernannt;

4. das Mandat der so ernannten Verwaltungsratsmitglieder und des so ernannten Abschlussprüfers endet am Schluss der ordentlichen, satzungsmäßigen Hauptversammlung der Gesellschaft in 2014; und

5. der Gesellschaftssitz der Gesellschaft wird in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch festgesetzt.

Zu Urkunde dessen, wurde die vorliegende Urkunde in Luxemburg in der Kanzlei des unterzeichneten Notars am anfangs genannten Datum erstellt.

Die Urkunde wurde dem Vertreter der Erschienenen verlesen, worauf dieser sie zusammen mit dem Notar unterzeichnet hat.

Signé: C.ALVES SIOA, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 février 2009. Relation: LAC/2009/7591. Reçu: soixante quinze euros (75 €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 MARS 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009034685/211/519.

(090039265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

Fenix Cartera S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 125.446.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 070042827 du 28 mars 2007.

Les comptes annuels au 31 mai 2007 ont été déposés au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fenix Cartera S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009034312/9416/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2009, réf. LSO-DC02047. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090038379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2009.

Kirchberg Handels GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 42.236.

Le bilan au 31.12.07 a été déposé au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009034310/759/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2009, réf. LSO-DB08661. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090038463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2009.

Paullac S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 8.536.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 27 février 2009

1) Fin des mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration de:

- M. Carl SPEECKE.

2) Fin du mandat d'administrateur de:

- M. Jean-Christophe DAUPHIN.

3) Nomination au conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010:

- M. Cédric BRADFER, administrateur de sociétés, né à Chambéry (France), le 2 août 1978, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

- M. David CATALA, administrateur de sociétés, né à Gand (Belgique), le 19 janvier 1979, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

4) Nomination comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010:

- M. Benoît NASR.

Luxembourg, le 2 mars 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour PAUILLAC S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009034249/29/26.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2009, réf. LSO-DC01339. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090038358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2009.

Kirchberg Handels GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 42.236.

Le bilan au 31.12.06 a été déposé au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009034309/759/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2009, réf. LSO-DB08660. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090038459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2009.

Link Logistics S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 45.964.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009034301/780/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2009, réf. LSO-DC01049. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090038453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2009.

Sopartag S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 64.820.

Le bilan au 30.06.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. SCHMITZ

Administrateur

Référence de publication: 2009034281/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2009, réf. LSO-DC00433. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090038264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2009.

Paryseine (Lux 1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 116.181.

—
Extrait du contrat de transfert de parts sociales de la société du 31 mai 2008

En vertu du contrat de transfert de parts sociales daté du 31 mai 2008, Monsieur Daniel BRADFORD, a transféré la totalité de ses parts sociales détenues dans la Société, à Monsieur Stuart Lammin, né le 4 janvier 1972, à Dagenham, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 17 Old Court Place, Londres, W8 4PL, Royaume-Uni.

Fait à Luxembourg, le 4 mars 2009.

Hille-Paul Schut

Gérant

Référence de publication: 2009034234/9168/17.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2009, réf. LSO-DC01295. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090038176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2009.

Lumiere (Lux 1) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 116.182.

—
Extrait du contrat de transfert de parts sociales de la société du 31 mai 2008

En vertu du contrat de transfert de parts sociales daté du 31 mai 2008, Monsieur Daniel BRADFORD, a transféré la totalité de ses parts sociales détenues dans la Société, à Monsieur Stuart Lammin, né le 4 janvier 1972, à Dagenham, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 17 Old Court Place, Londres, W8 4PL, Royaume-Uni.

Fait à Luxembourg, le 4 mars 2009.

Hille-Paul Schut

Gérant

Référence de publication: 2009034233/9168/17.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2009, réf. LSO-DC01296. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090038165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2009.

Luxprima Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 133.364.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social le 1^{er} juillet 2008

- L'Assemblée décide d'accepter, avec effet au 30 juin 2008, la démission de la société AACO (Accounting, Auditing, Consulting & Outsourcing) S.à r.l. ayant son siège social au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 88.833), de son poste de commissaire aux comptes de la Société.

- L'Assemblée décide de nommer aux fonctions de commissaire aux comptes de la Société, avec effet immédiat, la société C.G. Consulting, Société Anonyme, ayant son siège social au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 102.188), pour une période se terminant à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle devant se tenir en 2012.

- L'Assemblée décide d'accepter la démission avec effet immédiat de Monsieur Steve van den Broek, administrateur, né le 26 juillet 1970 à Anvers (Belgique) et demeurant professionnellement au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

- L'Assemblée décide de nommer Monsieur Laurent Teitgen, né le 5 janvier 1979 à Thionville (France) et demeurant professionnellement au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, à la fonction d'administrateur de la société avec effet immédiat pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2012.

- L'Assemblée décide de suivre l'avis du Conseil d'Administration de nommer, en accord avec l'article 7 des statuts de la Société, Monsieur Stéphane Weyders, né le 2 janvier 1972 à Arlon (Belgique) et résidant professionnellement au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, Président du Conseil d'Administration avec effet immédiat pour une période se terminant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire devant se tenir en 2012.

Veillez également prendre note du changement d'adresse des administrateurs suivants:

- Stéphane Weyders: 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg

- Daniel Galhano: 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXPRIMA INVESTMENTS S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009034224/3258/31.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2009, réf. LSO-DC01950. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090038099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2009.

FHH Immobilienfonds Nr. 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 132.078.

Les comptes annuels pour la période du 14 septembre 2007 (date de constitution) au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009034316/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2009, réf. LSO-DC01773. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090037890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2009.

Laksmi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 145.050.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le seize février.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société à responsabilité limitée Mangiacane Investments S. à r.l., ayant son siège social à L-2163 Luxembourg 29 avenue Monterey,

ici représentée par son gérant unique Monsieur Alexander CLAESSENS, économiste, demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg 29 avenue Monterey.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de LAKSMI S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est indéterminée.

Art. 2. La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Art. 3. Le capital social est fixé à TRENTE-DEUX MILLE EUROS (EUR 32.000,-) divisé en CENT (100) actions de TROIS CENT VINGT EUROS (EUR 320,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature de l'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur délégué.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le premier vendredi du mois de mai à 10.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents, ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2009.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2010.

Souscription et Libération

Les actions de la Société ont été souscrites comme suit:

La société à responsabilité limitée Mangiacane Investments S. à r.l., prédésignée, cent actions 100

Les actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%) de sorte que la somme de HUIT MILLE EUROS (EUR 8.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille six cents Euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'actionnaire unique, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqué, s'est réuni en assemblée générale. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à un et celui des commissaires à un.

Deuxième résolution

Est appelé aux fonctions d'administrateur:

Monsieur Rana Dinesh CHANDER né à Gouda (Pays-Bas), le 5 juillet 1974, demeurant à NL-2552 WB La Haye, Termostestraat 35, Pays-Bas.

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire:

MONTEREY AUDIT SARL, ayant son siège à L-2163 Luxembourg 29, avenue Monterey.

31907

Quatrième résolution

Les mandats de l'administrateur et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.

Cinquième résolution

Le siège social est fixé au 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: A. CLAESSENS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 février 2009. Relation: LAC/2009/6474. Reçu soixante-quinze euros (75 €)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 2 mars 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009034816/242/135.

(090038846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

FoamCo 2, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 121.178.

Extrait des résolutions de l'associé unique en date du 19 janvier 2009

En date du 19 janvier 2009, l'actionnaire unique a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Madame Elena Morrisova de sa fonction de Gérant B et ce avec effet immédiat;
- de nommer Monsieur Jan Willem Overheul, né le 4 janvier 1982 à Neerijnen au Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de Gérant de catégorie B de la Société et ce avec effet immédiat et durée indéterminée.

Luxembourg, le 19 janvier 2009.

Pour extrait analytique conforme

Hille-Paul Schut

Gérant

Référence de publication: 2009034237/9168/19.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2009, réf. LSO-DC01301. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090038190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2009.

FoamCo 1, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 121.175.

Extrait des résolutions de l'associé unique en date du 19 janvier 2009

En date du 19 janvier 2009, l'actionnaire unique a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Madame Elena Morrisova de sa fonction de Gérant B et ce avec effet immédiat;
- de nommer Monsieur Jan Willem Overheul, né le 4 janvier 1982 à Neerijnen au Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de Gérant de catégorie B de la Société et ce avec effet immédiat et durée indéterminée.

Luxembourg, le 19 janvier 2009.

Pour extrait analytique conforme

Hille-Paul Schut

Gérant

Référence de publication: 2009034236/9168/19.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2009, réf. LSO-DC01300. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090038187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2009.

Perry Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 113.600.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique en date du 26 janvier 2009

En date du 26 janvier 2009, l'associé unique a décidé comme suit:

- d'accepter la nomination de:

* Monsieur Jan Willem Overheul, né le 4 janvier 1982 à Neerijnen, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de Gérant A de la Société et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

- d'accepter la démission de:

* Monsieur Jacques de Patoul de sa fonction de Gérant A et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 26 janvier 2009.

Pour extrait analytique conforme

Hille-Paul Schut

Gérant

Référence de publication: 2009034235/9168/21.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2009, réf. LSO-DC01299. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090038184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2009.

Jean Hoffmann S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 145.086.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre février.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A COMPARU:

Monsieur Jean HOFFMANN, administrateur de sociétés, demeurant au 3, Bei der Kirch, 7670 Reuland, Luxembourg,

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme "Société de Participations Financières".

La société peut également s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter, ainsi que procéder à l'acquisition, la détention, l'exploitation, le développement et la mise en valeur de tous biens immobiliers, terrains à bâtir y compris.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: "Jean Hoffmann S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille neuf cents euros (EUR 12.900,-) représenté par cent vingt-neuf (129) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un gérant unique.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant.

Dans les rapports avec les tiers, le gérant aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

Le gérant peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Art. 13. Le gérant ne contracte en raison de sa fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2009.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant,
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

La partie comparante, représentée comme dit, a déclaré que toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille neuf cents euros (EUR 12.900,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille euros.

Décision de l'associé unique

1) Est nommé gérant: Monsieur Jean HOFFMANN, administrateur de sociétés, demeurant au 3, Bei der Kirch, 7670 Reuland, Luxembourg, né le 2 décembre 1943 à Esch-sur-Alzette et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

2) L'adresse de la Société est fixée au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. HOFFMANN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 février 2009. Relation: LAC/2009/7578. Reçu: soixante quinze euros (75 €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 04 MARS 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009034691/211/113.

(090039275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

Mougal Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 118.938.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 24 février 2009

1. Monsieur Carl SPEECKE a démissionné de son mandat de gérant.

2. Monsieur Jean FELL a démissionné de son mandat de gérant.

3. Monsieur David CATALA, administrateur de sociétés, né à Gand (Belgique), le 19 janvier 1979, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée avec le pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

4. Monsieur Benoît NASR, administrateur de sociétés, né à Charleroi (Belgique), le 26 mai 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée avec le pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Luxembourg, le 2 mars 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour MOUGAL INVESTMENTS S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009034248/29/23.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2009, réf. LSO-DC01341. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090038354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2009.

Bonito Luxembourg Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 116.898.

—
Extrait des décisions prises par les associées en date du 25 février 2009

1. Monsieur Carl SPEECKE a démissionné de son mandat de gérant A.
2. Monsieur Jean FELL a démissionné de son mandat de gérant A.
3. Monsieur Debi GUHA a démissionné de son mandat de gérant B.
4. Monsieur David CATALA, administrateur de sociétés, né à Gand, Belgique, le 19 janvier 1979, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant A pour une durée indéterminée.
5. Madame Fanny AUENALLAH, administrateur de sociétés, née à Mers-el-Kebir, Algérie, le 16 décembre 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante A pour une durée indéterminée.
6. Monsieur Kevin LOOI JIN EU, directeur, né à Singapour, Malaisie, le 27 juin 1974, demeurant professionnellement à 168 Robinson Road, #37-01, Capital Tower, Singapour, 068512 Malaisie, a été nommé comme gérant B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 3/3/2009.

Pour extrait sincère et conforme
Pour Bonito Luxembourg Holdings S. à r.l.
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009034246/29/27.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2009, réf. LSO-DC01344. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090038323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2009.

Vatera S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 110.235.

—
Le bilan au 30.09.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. SCHMITZ
Administrateur

Référence de publication: 2009034275/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2009, réf. LSO-DC00426. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090038270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2009.

Veran S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 109.491.

—
Le bilan au 30.09.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. SCHMITZ
Administrateur

Référence de publication: 2009034274/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2009, réf. LSO-DC00425. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090038271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2009.

Lago S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 30.125.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en date du 2 mars 2009

- 1) Monsieur Pietro LONGO a été reconduit dans ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.
- 2) Madame Virginie DOHOGNE a été reconduite dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.
- 3) Monsieur Hugo FROMENT a été reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.
- 4) La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. a été reconduite dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.

Luxembourg, le 2 mars 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour LAGO S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009034247/29/23.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2009, réf. LSO-DC01342. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090038347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2009.

Sigma, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 7.437.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait de jugement du tribunal de commerce de Luxembourg du 8 janvier 2009

Il résulte du jugement de Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, 6^{ème} Chambre, siégeant en matière commerciale que les opérations de liquidation de la société anonyme SIGMA S.A. HOLDING (jugement n°54/09), sans siège social connu, ont été déclarées closes pour insuffisance d'actif.

Luxembourg, le 13 janvier 2009.

Pour extrait conforme

Me Luc SCHAACK

Le liquidateur

Référence de publication: 2009034161/1537/18.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2009, réf. LSO-DC02095. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090038082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2009.

Primax Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 82.413.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement rendu en date du 5 mars 2009, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société:

PRIMAX s.à.r.l., dont le siège social à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue/Niveau 2, a été dénoncé en date du 15 juin 2005, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 82.413;

Le même jugement a nommé juge-commissaire Gilles MATHAY, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Nathalie Frisch, Avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 26 mars 2009 au greffe de la VI^{ème} Chambre de ce Tribunal.

Luxembourg, le 5 mars 2009.

Pour extrait conforme
Maître Nathalie FRISCH
Le liquidateur
1, rue Jean-Pierre Brasseur
L-1258 Luxembourg

Référence de publication: 2009034160/1537/26.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2009, réf. LSO-DC02097. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090038007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2009.

Paninvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 128.482.

Le bilan au 31.03.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. SCHMITZ
Administrateur

Référence de publication: 2009034282/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2009, réf. LSO-DC00434. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090038263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2009.

Parriaux Consulting Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6758 Grevenmacher, 4, rue Victor Prost.
R.C.S. Luxembourg B 127.202.

Les comptes annuels établis au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27.01.2009.

Pour la société PARRIAUX CONSULTING EUROPE - P.C.E. SARL
FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.
Signature

Référence de publication: 2009034314/745/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA03120. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090038294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2009.

Syrah Invest S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 109.499.

Le bilan au 30.09.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. SCHMITZ
Administrateur

Référence de publication: 2009034278/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2009, réf. LSO-DC00430. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090038267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2009.

Gianicolo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 94.580.

—
EXTRAIT

Il résulte des lettres de démission datées du 11 juillet 2006 émises par les administrateurs et le commissaire aux comptes de la société que:

- Denis BOUR, expert-comptable, né le 19/08/1961 à Metz, France, demeurant professionnellement au 3a, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg, Pascale LOEWEN, employée privée, née le 19/09/1965 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 3a, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg, ont démissionné en tant qu'administrateurs de la société avec effet immédiat suite à l'avis de dénonciation de siège émis le 11 juillet 2006, et Marc MULLER, expert-comptable, né le 21/08/1951 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 3a, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg a démissionné en tant qu'administrateur et administrateur-délégué de la société avec effet immédiat suite à l'avis de dénonciation de siège émis le 11 juillet 2006.

- Jean-Marc FABER, expert-comptable, a démissionné en tant que commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat suite à l'avis de dénonciation de siège émis le 11 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2009.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009034210/717/26.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2009, réf. LSO-DC01605. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090038555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2009.

Sevenig Immobilier S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 5, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 59.054.

—
Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2009.

Pour SEVENIG IMMOBILIER S.A R.L.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2009033899/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2009, réf. LSO-DB07828. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090038121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2009.

Ador S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 75.455.

—
Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09.03.2009.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Société Anonyme
CABINET D'EXPERTS COMPTABLES
Signature

Référence de publication: 2009033743/687/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2009, réf. LSO-DC00657. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090037912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2009.

Walden S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 49.188.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09.03.2009.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Société Anonyme
CABINET D'EXPERTS COMPTABLES
Signature

Référence de publication: 2009033742/687/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2009, réf. LSO-DC00653. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090037910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2009.

Befco Investments S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 84.887.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue le 4 février 2009, enregistré à Luxembourg A.C., le 6 février 2009, LAC/2009/4616, que l'assemblée a décidé de clôturer la liquidation et à pris les résolutions suivantes en application de la loi 10 août 1915 relatif aux sociétés commerciales et conformément à l'article 9 de ladite loi.

- que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social, au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

- et en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2009.

Pour la société
Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2009033924/211/22.

(090038046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2009.

Bifraco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon 1er.
R.C.S. Luxembourg B 145.076.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt-six février.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) Monsieur Laurent BINI, directeur de société, né à Longwy (France), le 27 juillet 1961, demeurant à F-54400 Longwy, 60, rue Glacis.

2) Madame Lydie BINI, née BRUZZECHESSSE, employée privée, née à Longwy (France), le 15 août 1966, demeurant à F-54400 Longwy, 60, rue Glacis.

Tous les deux sont ici représentés par Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées; lesquelles procurations, signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, déclarant être mariés sous le régime de la séparation de biens en vertu d'un acte reçu par Maître Pierre CHAMBAZ, notaire de résidence à Longwy (France), le 28 mai 1991, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, par les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "BIFRACO S.A.", laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

Art. 2. La durée la de Société est illimitée.

Art. 3. La Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la Loi, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à quarante mille euros (40.000,- EUR), représenté par quatre cents (400) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de

la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Droit de préemption

1.- Pour la transmission des actions, les actionnaires sont regroupés en deux groupes:

- le groupe I, qui correspond à la participation des actionnaires fondateurs ainsi qu'à leurs héritiers en ligne directe;
- le groupe II, qui correspond à la participation de nouveaux actionnaires soit par rachat d'action, soit par souscription de nouvelles actions et qui ne pourront jamais prétendre à se trouver dans le groupe I, ainsi que les acquéreurs de ses actions;

2.- Les actions ne peuvent être cédées entre vifs à d'autres actionnaires ou à des tiers que conformément aux conditions et formalités énoncées ci-après.

Toutefois les actions sont librement cessibles entre vifs entre actionnaires appartenant au même groupe, ainsi que leurs ascendants et descendants en ligne directe.

Les actions ne peuvent être mises en gage ou en cautionnement que sous l'accord express, formel et unanime de tous les actionnaires.

3.- En cas de cession d'actions d'un actionnaire appartenant à un des groupes visés sous 1.-, un droit de préemption est réservé, sans préjudice aux libertés de cession prévus sous 2.-, suivant l'ordre de préférence suivant:

- a) d'abord aux actionnaires appartenant au groupe numéro I,
- b) et ensuite, en cas de non-exercice du droit de préemption des actionnaires du groupe I, aux actionnaires appartenant à l'autre groupe d'actionnaires, proportionnellement aux actions détenues par les actionnaires du groupe.

Les actionnaires d'un des groupes prévus sous 1.- peuvent céder leurs actions, en tout ou en partie, à une personne morale à condition que le capital social d'une telle personne morale soit détenu à 100% par les membres du groupe en question. Pareille personne morale sera le cas échéant considérée comme un actionnaire du groupe.

4.- Les actionnaires qui envisagent de céder tout ou une partie de leurs actions, devront préalablement, par lettre recommandée, faire connaître au conseil d'administration les noms et prénoms des cessionnaires proposés, le nombre des actions à céder, et, s'il y a lieu, le prix de la cession, le tout avec offre de réaliser la cession au profit d'un bénéficiaire du droit de préemption, institué par les points précédents.

En cas d'exercice de ce droit de préemption, le rachat se fera au prix fixé chaque année par l'assemblée générale ordinaire. Ce prix s'appliquera jusqu'à ce qu'une assemblée générale ordinaire subséquente l'aura modifié et englobera également la part des bénéfices acquise au jour de la cession. Le prix de rachat est payable comme suit: un premier tiers dans les trois (3) mois de la notification du rachat, le solde qui portera intérêts au taux légal au plus tard dans les quinze (15) mois de cette notification.

L'actionnaire désirant céder ses actions à un non actionnaire, doit en informer les autres actionnaires et le conseil d'administration par lettre recommandée à la Poste. Les actionnaires restant disposent alors d'un délai de six (6) mois pour exercer leur droit de préemption.

Passé ce délai de six mois sans que le droit de préemption n'ait été exercé, la cession devient libre, et, le conseil d'administration donnera son accord à la cession à des tiers.

Toute cession faite en violation de ce qui précède est inopposable à la société et aux actionnaires.

5.- Les actions ne sont librement transmissibles pour cause de mort qu'entre les héritiers en ligne directe de l'actionnaire défunt à l'intérieur d'un même groupe.

Pour tous les autres cas de transmission, les prescriptions et dispositions édictées par les points 3.- et 4.- relatifs au droit de préemption sont à respecter.

III. Assemblées générales des actionnaires décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 3^{ème} jeudi du mois de mai à 11.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à un quorum de soixante-cinq pour cent (65%) des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Les administrateurs en fonction peuvent être réélus sans limite du nombre de mandat.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2009.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2010.
3. Exceptionnellement, le premier président et le premier délégué du conseil d'administration peuvent être nommés par la première assemblée générale des actionnaires.

Souscription et Libération

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les quatre cents (400) actions ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Laurent BINI, préqualifié, deux cents actions,	200
2) Madame Lydie BRUZZECHESSE, préqualifiée, deux cents actions,	<u>200</u>
Total: quatre cents actions,	400

Toutes ces actions ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de quarante mille euros (40.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les parties comparantes pré-mentionnées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
2. Les personnes suivantes sont appelées aux fonctions d'administrateurs de la Société:
 - a) Monsieur Laurent BINI, directeur de société, né à Longwy (France), le 27 juillet 1961, demeurant à F-54400 Longwy, 60, rue Glacis;
 - b) Madame Lydie BINI, née BRUZZECHESSE, employée privée, née à Longwy (France), le 15 août 1966, demeurant à F-54400 Longwy, 60, rue Glacis;
 - c) Madame Michèle Alberte Lucienne BINI, née GRES, née à Murols (Aveyron) (France), le 22 juin 1936, demeurant à F-54000 Nancy, 6, rue Cyfflé, appartement 80, immeuble le Trident.
3. La société à responsabilité limitée "FIDUCIAIRE INTERCOMMUNAUTAIRE S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon 1^{er}, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 67480, est nommée commissaire aux comptes de la Société.
4. Le siège social est établi à L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon 1^{er}.
5. Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2014.
6. Faisant usage de la faculté offerte par le point 3) des dispositions transitoires, l'assemblée nomme Monsieur Laurent BINI, préqualifié, à la fonction de président du conseil d'administration.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, est évalué approximativement à mille six cent cinquante euros.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, ès qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: DOSTERT; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 mars 2009. Relation GRE/2009/832. Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 6 mars 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009034817/231/272.

(090039158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.